

SÉANCE DU MARDI 18 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le mardi 18 mars à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CORNÉE Hervé, Maire.

Étaient présents: M. BODIN Jean-Pierre, MME HEMON Céline, M. ROCHER Jean-Luc, MMES BOISARD Véronique et DEROUIN Brigitte, MM VERON John et HERMAGNÉ Christophe.

Étaient absents excusés : /

Était absent non excusé: /

Formant la majorité des membres en exercice, MME BOISARD est élue secrétaire.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – Budget Principal Communal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations, Considérant que M BODIN Jean-Pierre, premier adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, **Considérant que Hervé CORNÉE, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. BODIN Jean-Pierre pour le vote du compte administratif.** M BODIN Jean-Pierre explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2013 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, Le conseil municipal APPROUVE le compte administratif 2013, lequel peut se résumer de la manière suivante pour le budget commune :

BUDGET PRINCIPAL						
2013		RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE CLOTURE
Réalizations	Fonctionnement	487075.89	451118.43	+35957.46	+45335.20	81292.66
	Investissement	427595.06	385357.99	+42237.07	-90253.31	-48016.24
	Total	914670.95	836476.42	78194.53	-44918.11	+33276.42
Restes à réaliser	Fonctionnement					
	Investissement	69702.40	28417.76	+41284.64		41284.64
	Total	984373.35	808058.66	119479.17		
Budget total (réalisations +restes à réaliser)				119479.17	-44918.11	74561.06

Soit un résultat de clôture de 78194.53 € pour l'exercice 2013. Le résultat net global de clôture est donc de 74561.06 €, restes à réaliser inclus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 – Budget Principal Communal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Hervé CORNÉE, Maire :

◆ Après s'être fait présenter le budget primitif de 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

◆ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2013 au 31.12.2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RÉSULTATS – Budget Principal Communal

Le Conseil Municipal Considérant que le compte administratif 2013 voté le ce jour par l'assemblée fait apparaître :

	MONTANT
RECETTES D EXPLOITATION	487075.89
DEPENSES D EXPLOITATION	451118.43
Excédent de l'année 2013	35957.46
Déficit de l'année 2013	
REPORT ANNEE N-1	
Excédent de l'année N-1	45335.20
Déficit de l'année N-1	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L ANNEE 2013	81292.66
RECETTES D INVESTISSEMENT	427595.06
DEPENSES D INVESTISSEMENT	385357.99
Excédent de l'année 2013	+42237.07
Déficit de l'année 2013	
REPORT ANNEE N-1	
Excédent de l'année N-1	
Déficit de l'année N-1	-90253.31
RESULTAT D INVESTISSEMENT DE L ANNEE 2013	-48016.24
RESTES A REASLISER	
Recettes	69702.40
Dépenses	28417.76
SOLDE DES RESTES A REALISER	+41284.64
BESOIN DE FINANCEMENT	6731.60
RESULTAT A AFFECTER	81292.66
1068 Titre de recettes	6731.60
002 Report de fonctionnement	74561.06
001 Report d'investissement	-48016.24

VOTE DU TAUX COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose les taux des impôts locaux et le produit attendu cette année.

TAXES	TAUX 2012	COEFF VARIATION	TAUX VOTES	BASES PROVISOIRES	PRODUITS CORRESPONDANTS
D'habitation	25.02 %	1.00	25.02 %	259600	64952.00
Foncières (bâti)	23.39 %	1.00	23.39 %	166000	38827.00
Foncières (non bâti)	40.05 %	1.00	40.05 %	137800	55189.00
CFE	19.63 %	1.00	19.63 %	19100	3749.00

Pour rappel, les taux d'imposition n'ont pas changé depuis 6 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal FIXE les taux d'imposition pour l'année 2014 tels que présentés ci-dessus.

AMORTISSEMENT EFFACEMENT DES RESEAUX DANS LE CENTRE BOURG

Monsieur le Maire INFORME le Conseil Municipal que les travaux d'effacement des réseaux dans le centre bourg d'un montant de 115124.30 € doivent être amortis dans le budget principal de la commune. Amortissement d'une durée inférieure ou égale à 15 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE d'amortir les frais d'étude sur une durée de 15 ans, soit un montant de 7674.95 € par an ; des crédits budgétaires devront être ouverts chaque année à partir de 2014 jusqu'en 2028 inclus, en fonctionnement dépenses à l'article 6811 et en recettes d'investissement à l'article 2041582.

VOTE du Budget Principal Communal – Année 2014

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2, Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n°82-213, 02.03.1982, art.7), Considérant que les communes ont jusqu'au 15 avril 2014 pour le vote du budget, Monsieur le Maire, Expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales du budget. Ayant pris connaissance dans le détail de l'ensemble du Budget Primitif principal de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité, Adopte le budget primitif Communal de l'exercice 2014 comme suit :

Prévisions budgétaires pour 2014	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	548572.06 €	548572.06 €
Investissement	266402.76 €	266402.76 €

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – Budget Annexe Assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations, Considérant que M BODIN Jean-Pierre, premier adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, **Considérant que Hervé CORNÉE, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. BODIN Jean-Pierre pour le vote du compte administratif.** M BODIN Jean-Pierre explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2013 pour le budget annexe assainissement dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, Le conseil municipal APPROUVE le compte administratif 2013, lequel peut se résumer de la manière suivante pour le budget assainissement :

BUDGET PRINCIPAL						
2013		RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE CLOTURE
Réalizations	Fonctionnement	38076.61	16438.17	21638.44	-18460.23	+3178.21
	Investissement	112569.06	16298.43	96270.63	-82858.58	+13412.05
	Total	150645.67	32736.60	+117909.07	-101318.81	+16590.26
Restes à réaliser	Fonctionnement					
	Investissement	0				
	Total	0		+117909.07		
Budget total (réalisations +restes à réaliser)		150645.67	32736.60	117909.07	-101318.81	+16590.26

Soit un résultat de clôture de +117909.07 € pour l'exercice 2013.

Le résultat net global de clôture est donc de +16590.26 €, restes à réaliser inclus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 – Budget Annexe Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Hervé CORNÉE, Maire :

- ◆ Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe assainissement de 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- ◆ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2013 au 31.12.2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget annexe assainissement de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RÉSULTATS – Budget Annexe Assainissement

Le Conseil Municipal Considérant que le compte administratif du budget annexe assainissement de 2013 voté le ce jour par l'assemblée fait apparaître :

	MONTANT
RECETTES D EXPLOITATION	38076.61
DEPENSES D EXPLOITATION	<u>16438.17</u>
Excédent de l'année 2013	+21638.44
Déficit de l'année 2013	
REPORT ANNEE N-1	
Excédent de l'année N-1	
Déficit de l'année N-1	-18460.23
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L ANNEE 2013	+3178.21
RECETTES D INVESTISSEMENT	112569.06
DEPENSES D INVESTISSEMENT	<u>16298.43</u>
Excédent de l'année 2013	+96270.63
Déficit de l'année 2013	
REPORT ANNEE N-1	
Excédent de l'année N-1	
Déficit de l'année N-1	-82858.58
RESULTAT D INVESTISSEMENT DE L ANNEE 2013	+13412.05
RESTES A REALISER	
Recettes	0
Dépenses	
SOLDE DES RESTES A REALISER	
EXCEDENT DE FINANCEMENT	
RESULTAT A AFFECTER	
1068 Titre de recettes	0
002 Report de fonctionnement	+3178.21
001 Report d'investissement	+13412.05

VOTE du Budget Annexe Assainissement – Année 2014

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2, Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n°82-213, 02.03.1982, art.7), Considérant que les communes ont jusqu'au 15 avril 2013 pour le vote du budget, Monsieur le Maire, Expose le contenu du Budget annexe assainissement en résumant les orientations générales du budget. Ayant pris connaissance dans le détail de l'ensemble du Budget Primitif assainissement tant en fonctionnement qu'en investissement,

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité,

Adopte le budget primitif de l'assainissement pour l'exercice 2014 comme suit :

Prévisions budgétaires pour 2014	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	14425.31 €	14425.31 €
Investissement	20837.36 €	20837.36 €

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – Budget Annexe : Lotissement du Coteau du Domaine

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations, Considérant que M BODIN Jean-Pierre, premier adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, **Considérant que Hervé CORNÉE, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. BODIN Jean-Pierre pour le vote du compte administratif.** M BODIN Jean-Pierre explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2013 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, Le conseil municipal APPROUVE le compte administratif 2013, lequel peut se résumer de la manière suivante pour le budget du coteau du domaine :

BUDGET PRINCIPAL						
2013		RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE CLOTURE
Réalizations	Fonctionnement	0	0	0	0.06	0.06
	Investissement	0	96818.52	-96818.52	116626.71	+ 19808.19
	Total	0	96818.52	-96818.52	116626.77	+ 19808.25
Restes à réaliser	Fonctionnement	0	0	0		
	Investissement	0	0	0		
	Total	0	0	0		
Budget total (réalisations +restes à réaliser)		0	96818.52	-96818.52	116626.77	+19808.25

Soit un résultat de clôture de -96818.52 € pour l'exercice 2013. Le résultat net global de clôture est donc de 19808.25. Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les résultats du Compte Administratif 2013 du budget annexe Lotissement du Coteau du Domaine.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 – Budget Annexe Lotissement du Coteau du Domaine

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Hervé CORNÉE, Maire :

- ◆ Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe Lotissement du Coteau du Domaine de 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- ◆ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2013 au 31.12.2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget annexe Lotissement du Coteau du Domaine de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RÉSULTATS – Budget Annexe Lotissement le Coteau du Domaine

Le Conseil Municipal Considérant que le compte administratif du budget annexe Lotissement le Coteau du Domaine de 2013 voté le ce jour par l'assemblée fait apparaître :

	MONTANT
RECETTES D EXPLOITATION	0
DEPENSES D EXPLOITATION	0
Excédent de l'année 2013	
Déficit de l'année 2013	
REPORT ANNEE N-1	
Excédent de l'année N-1	0.06
Déficit de l'année N-1	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L ANNEE 2013	0.06
RECETTES D INVESTISSEMENT	0
DEPENSES D INVESTISSEMENT	96818.52
Excédent de l'année 2013	
Déficit de l'année 2013	
REPORT ANNEE N-1	
Excédent de l'année N-1	116626.71
Déficit de l'année N-1	
RESULTAT D INVESTISSEMENT DE L ANNEE 2013	19808.19
RESTES A REASLISER	
Recettes	
Dépenses	
SOLDE DES RESTES A REALISER	
EXCEDENT DE FINANCEMENT	
RESULTAT A AFFECTER	0
1068 Titre de recettes	
002 Report de fonctionnement	0.06
001 Report excédentaire	19808.19

VOTE du Budget Annexe Lotissement le Coteau du Domaine – Année 2014

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2, Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n°82-213, 02.03.1982, art.7), Considérant que les communes ont jusqu'au 15 avril 2014 pour le vote du budget, Monsieur le Maire, Expose le contenu du Budget annexe Lotissement le Coteau du Domaine en résumant les orientations générales du budget. Ayant pris connaissance dans le détail de l'ensemble du Budget Primitif Lotissement le Coteau du Domaine tant en fonctionnement qu'en investissement, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité, Adopte le budget primitif du Lotissement le Coteau du Domaine pour l'exercice 2014 comme suit :

Prévisions budgétaires pour 2013	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	78373.29 €	78373.29 €
Investissement	190000.00 €	190000.00 €

Divers

- **Assurance groupe du personnel** : mandater le Centre de gestion de la Fonction Publique Territorial de la Mayenne pour le marché d'assurance groupe du personnel qui permet d'être remboursé d'une partie du salaire des agents en arrêt maladie ou accident de travail, et de diminuer ainsi le coût des frais de personnel remplaçant.
Le Conseil Municipal DONNE son ACCORD.

- **Guéhardière** : Un courrier du Préfet en date du 4 mars 2014 nous informe qu'une subvention DETR de 80% du hors taxes est accordée à la commune de Beaulieu sur Oudon pour la mise en place d'une échelle de niveau automatique et la réparation de la pile de pont pour un montant estimé à 15000.00 €. Des contacts ont été pris avec 2 sociétés, la société 2G Métrologie basée dans l'Isère qui nous a envoyé un devis, sans se déplacer et la société Paratronic, qui doit nous transmettre un devis fin de semaine et qui est venue voir la configuration du site sur place, afin de proposer le matériel qui correspond le mieux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DONNE son ACCORD pour le montage du dossier DETR et la réalisation de l'installation de l'échelle de niveau automatique et la réparation de la pile du pont.

- **PAP** : Pour la subvention du PAP sur l'atelier communal, les travaux sont moins élevés que prévus. 26000 € de travaux n'ont pas été réalisés et aucun report sur le dossier éclairage public n'est possible. Ce qui nous empêche dans l'immédiat de percevoir un 3^{ème} acompte de subvention. Le versement étant réglementé 30 % + 30% puis solde de 40%.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal CHOISIT le versement du SOLDE de la subvention immédiatement sur le total des factures engagées à ce jour, puisque ce chantier est maintenant terminé.